



Pension à un enfant majeur

Par **amiennoise**, le **12/06/2014** à **19:00**

Bonjour,

J'aide mon fils de 37 ans, célibataire avec un enfant à charge. Pas de travail, je l'aide à raison de + de 3000 € par an que nous déclarons chacun dans nos impôts sur salaire.

Ma question : Cette pension a-t-elle des répercussions sur ce qu'IL touche en APL , allocation familiale etc. . .

Cela n'empêche rien sur la continuité, mon fils ne veut en aucun cas me répondre pour ne pas m'obliger à lui payer les éventuels sommes perdus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie de nous accorder cette gratuité.

Par **cocotte1003**, le **12/06/2014** à **20:17**

Bonjour, votre fils doit déclarer tous ses revenus, même la pension alimentaire que vous lui versez et bien sur cela à de l'incidence sur toutes les prestations qui sont calculées en fonction des revenus comme l'APL, cordialement